



Dignité Dégradée

Des examens anaux forcés lors des poursuites pour homosexualité

Résumé

Dans au moins huit pays où les rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe sont pénalisés, des responsables de l'application des lois travaillant en collaboration avec le personnel médical soumettent des hommes et des femmes transgenres arrêtés pour des faits liés à l'homosexualité, à des examens anaux forcés, avec l'objectif prétendu de trouver des 'preuves' de comportement homosexuel.

Ces examens impliquent souvent la pénétration forcée des doigts ou parfois d'autres objets dans l'anus de l'accusé par des médecins ou d'autres membres du personnel médical. Les forces de l'ordre et certains membres du personnel médical affirment qu'ils savent ainsi déterminer la tonicité du sphincter anal ou la forme de l'anus et conclure si la personne accusée a eu des rapports homosexuels. Cet argument est fondé sur la science du 19^{ème} siècle qui est depuis longtemps discréditée : une majorité écrasante des opinions médicales et scientifiques affirme qu'il est impossible d'utiliser ces examens pour déterminer si une personne a eu des rapports homosexuels réguliers.

Les examens anaux forcés sont une forme de traitement cruel, dégradant et inhumain qui peut équivaloir à de la torture. Ces pratiques sont une violation de la Convention contre la Torture, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Les examens anaux forcés sont invasifs, intrusifs et profondément humiliants. Comme l'a souligné le Comité de l'ONU contre la torture, ils « *n'ont aucune justification médicale et ne peuvent être consentis de manière libre* ».

Certaines des personnes soumises à ces examens souffrent de traumatismes psychologiques durables. Plusieurs victimes ont raconté à Human Rights Watch qu'ils ont vécu les examens anaux forcés comme une forme de violence sexuelle. Human Rights Watch considère que ces examens sont une forme d'agression sexuelle. Le personnel médical effectuant des examens anaux forcés viole ainsi les principes internationaux d'éthique médicale, y compris l'interdiction du personnel médical de prendre part, de quelque façon que ce soit, à des actes de torture ou à un traitement dégradant.

Ce rapport recueille des preuves du recours à des examens anaux forcés dans huit pays : le Cameroun, l'Égypte, le Kenya, le Liban, la Tunisie, le Turkménistan, l'Ouganda et la Zambie. Nous avons aussi reçu des rapports du recours à des examens anaux forcés par la police en Syrie, que nous n'avons pas vérifiés de manière indépendante. Ce rapport est fondé sur les interviews de 32 hommes et femmes transgenres qui ont subi des examens anaux forcés. Human Rights Watch a aussi interviewé des médecins et des membres du personnel médical sur le recours à des examens anaux, et demandé l'opinion de spécialistes en médecine légale du monde entier. Le rapport recommande à tous les Etats d'interdire la pratique des examens anaux forcés, et aux institutions nationales et internationales de santé et de défense des droits humains de s'opposer vigoureusement et sévèrement à leur utilisation.

Un professionnel de santé en Ouganda qui pratique des examens anaux forcés a dit à Human Rights Watch, en février 2016, qu'il ne voyait pas en quoi les examens anaux constitueraient une violation des droits humains. Il a essayé de justifier ces examens, en déclarant : « *Je ne le perçois pas comme une violation des droits humains. Je les aide aussi. Par exemple, je les informe s'ils ont des IST, ce qui leur permet de se faire soigner.* »¹ Mais de telles affirmations sont démenties par les réalités décrites par les personnes ayant subi ces examens.

Mehdi, un étudiant tunisien soumis à un examen anal en décembre 2015, au cours duquel un médecin a pénétré son anus avec un doigt et un tuyau, nous a raconté :

J'avais l'impression d'être un animal. J'avais l'impression de ne pas être humain. ... Quand je me suis habillé, ils m'ont menotté et je suis sorti, complètement sous le choc. Je ne pouvais pas encaisser ce qui se passait. Les deux policiers regardaient ce que faisait le médecin. J'avais l'impression d'être violé. Je ne voulais pas être nu devant des gens – pas devant une seule personne et certainement pas devant trois personnes. ... C'était la première fois qu'une chose pareille m'était arrivée et je ne pouvais pas l'encaisser.²

Muharram, un homme égyptien interviewé pour le rapport de Human Rights Watch de 2004, *In a Time of Torture* (p. 115), parlait sans doute au nom des victimes d'examens anaux quand il a déclaré :

¹ Interview par Human Rights Watch avec Michael Oligo, Kampala, le 4 février 2016.

² Interview par Human Rights Watch avec Mehdi, Tunis, le 15 février 2016.

Les deux pires moments de ma vie étaient la visite chez le médecin légiste, et ensuite le verdict, quand il a dit ‘Deux ans [d’emprisonnement]’. Lorsque je dors, chaque nuit, je me rappelle ces deux évènements. J’en fais des cauchemars.

Louis, qui a subi un examen anal forcé au Cameroun en 2007, à l’âge de 18 ans, a fait écho aux sentiments de Muharram. Neuf ans après l’examen anal forcé, il nous a raconté :

J’ai toujours des cauchemars de cet examen. Parfois je n’arrive plus à dormir quand j’y pense. Jamais je n’aurais pensé qu’un médecin me puisse faire une chose pareille.³

Genwa Samhat, directrice du groupe de défense des droits des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des personnes transgenres (LGBT), Helem, au Liban, qui a interviewé plusieurs victimes d’examens anaux forcés, a dit que même lorsqu’elle a interviewé récemment une victime trois années après les faits, il a trouvé cela difficile de parler de cette expérience traumatisante. Elle a expliqué que « *c’est une forme de stress post-traumatique que l’on peut ressentir après un viol. [Forcer quelqu’un à subir un examen anal] a le même effet que de violer les gens* ». ⁴

Le recours à des examens anaux varie d’un pays à l’autre. En Égypte et en Tunisie, les examens anaux forcés sont régulièrement utilisés dans la poursuite judiciaire des rapports homosexuels. La police emmène les hommes et femmes transgenres qui sont arrêtés pour des faits liés à l’homosexualité chez un spécialiste en médecine légale, qui effectue un examen anal et prépare un rapport, qui est ensuite présenté au tribunal comme une forme de preuve de l’accusation. Au Cameroun et en Zambie, bien que l’utilisation d’examens anaux forcés soit moins fréquente qu’en Égypte et en Tunisie, des procureurs ont présenté au tribunal des rapports médicaux basés sur des examens anaux, contribuant ainsi aux condamnations d’individus accusés de rapports homosexuels consentis.

³ Interview téléphonique par Human Rights Watch avec Louis (pseudonyme), le 17 juin 2016.

⁴ Interviews par Human Rights Watch avec Genwa Samhat, directrice de Helem, Beirut, le 29 mars 2016.

En Ouganda, au cours des trois dernières années, la police de Kampala a fréquemment soumis des hommes et des femmes transgenres accusés de rapports homosexuels consentis à des examens anaux. Toutes ces affaires ont été rejetées avant le début du procès. Des cas occasionnels ont été rapportés en dehors de Kampala, et ont aussi été rejetés avant le début du procès.

Au Kenya, Human Rights Watch et ses organisations partenaires locales ne sont au courant que d'un seul cas d'examen anal forcé, effectué en février 2015, sur deux hommes arrêtés pour des 'infractions contre nature'. En septembre 2015, avec le soutien de la Commission Nationale des Droits des Homosexuels et des lesbiennes du Kenya, les hommes ont déposé une requête à la Haute Cour du Kenya à Mombasa, contestant la constitutionnalité des examens anaux forcés et du dépistage du VIH et de l'hépatite. Le 16 juin 2016, la Cour leur a donné tort, indiquant que les pétitionnaires avaient consenti aux examens, bien que les hommes affirment avoir signé les formulaires de consentement sous la contrainte.

Au Turkménistan, pays qui a un des gouvernements les plus fermés et répressifs au monde, Human Rights Watch n'a pas réussi à effectuer des recherches, mais nous avons pu interviewer un individu vivant actuellement en exil et qui déclare avoir été soumis à un examen anal forcé au Turkménistan en 2013. Nous avons aussi parlé avec un activiste de la société civile exilé qui a confirmé que de tels examens sont utilisés pour obtenir des 'preuves' dans les cas de sodomie. L'homme soumis à l'examen a rapporté qu'il a été condamné lors d'un procès collectif avec environ 20 autres hommes, dont la plupart, voire tous, avaient aussi été soumis à des examens anaux dont les résultats étaient utilisés pour obtenir des condamnations devant le tribunal. Il a allégué qu'il s'agissait d'une pratique courante, et qu'une enquête plus poussée est justifiée. Au Liban, les autorités ont souvent utilisé des examens anaux forcés contre des hommes arrêtés pour des faits liés à l'homosexualité, jusqu'en 2012, quand des activistes libanais ont lancé une campagne qualifiant les examens de « tests de la honte ». Ils ont réussi à mobiliser les médias et l'opinion publique contre les examens, poussant l'Ordre Libanais des Médecins et ensuite le Ministère de la Justice à publier des directives interdisant la pratique d'examens anaux forcés. La victoire historique des activistes ayant mobilisé les institutions gouvernementales contre les examens anaux, et les mesures en faveur du respect des droits prises par l'Ordre des Médecins et par le Ministère de la Justice, devraient servir de modèle à d'autres Etats où les examens anaux forcés sont pratiqués actuellement. Cependant, la victoire n'est que partielle : Human Rights

Watch a constaté que certains juges d'instruction au Liban demandent toujours à des médecins de faire des examens anaux et que certains médecins les pratiquent toujours. La police persiste aussi à utiliser d'autres formes de torture et de mauvais traitement contre des hommes accusés d'homosexualité au Liban.

Quelles qu'en soient les circonstances ou les motifs, les examens anaux forcés dans des cas de rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe sont une violation des droits humains. Ils ne servent pas les intérêts légitimes des gouvernements, et n'ont pas de valeur probante. En tant que tel, les responsables de l'application des lois ne devraient jamais ordonner ces examens ; les médecins et le personnel médical ne devraient pas les pratiquer ; et les tribunaux ne devraient pas les accepter en tant que preuve.

Human Rights Watch pense aussi que tous les États devraient décriminaliser les rapports sexuels consentis entre adultes de même sexe. La criminalisation des rapports homosexuels consentis est une violation du droit à la vie privée et du droit à la non-discrimination, garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par la constitution de nombreux États. Jusqu'à ce que de telles lois soient abrogées, tous les États devraient renforcer le respect des droits des personnes accusées de comportement homosexuel en interdisant les tests anaux forcés. Il est temps que les États rétablissent les droits fondamentaux et la dignité des hommes et des femmes transgenres accusés de rapports homosexuels, et que les États reconnaissent aussi le fait que l'interdiction de la torture et du traitement cruel, inhumain et dégradant s'étend à tout le monde, quelle que soit leur orientation sexuelle ou identité de genre.

Principales recommandations

A tous les gouvernements, notamment les gouvernements du Cameroun, de l’Egypte, du Kenya, du Liban, de la Tunisie, du Turkménistan, de l’Ouganda et de la Zambie :

- Interdire la pratique d’examens anaux sur des hommes et des femmes transgenres accusés de rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe. Des mesures devraient être prises à plusieurs niveaux afin de s’assurer que la pratique soit éliminée.
- Les Chefs d’État devraient prendre des mesures, dans le cadre de leurs pouvoirs légaux, pour mettre fin aux examens anaux forcés. En fonction des pouvoirs constitutionnels des Chefs d’État, il peut s’agir de : publier des décrets interdisant l’utilisation des examens anaux lors de la poursuite judiciaire contre des rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe ; introduire et promouvoir des lois interdisant les examens anaux forcés ; ou charger les ministères concernés, y compris ceux dont les responsabilités incluent la justice, la sécurité et la santé, de prendre des mesures afin d’interdire les examens anaux forcés.
- Dans la mesure où ce serait permis par la réglementation nationale, les ministères de la justice devraient interdire aux juges et aux magistrats d’accepter les résultats des examens anaux en tant que preuve dans des cas concernant des accusations de rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe ou de tout autre comportement sexuel privé entre adultes.
- Les autorités policières, y compris les ministères publics, les services de police, et les forces de gendarmerie, devraient interdire aux responsables de l’application des lois d’ordonner un examen anal pour des personnes accusées de rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe. Ils devraient s’assurer que le personnel médical refusant d’effectuer ces examens ne soit pas confronté à de conséquences juridiques.
- Les ministères de la santé et les conseils nationaux de l’ordre des médecins ou d’autres organismes de réglementation similaires devraient interdire au personnel médical de pratiquer des examens anaux sur des personnes accusées de rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe.

- Les institutions nationales de défense des droits humains devraient mener des enquêtes sur le recours à des examens anaux forcés et devraient faire appel aux autorités compétentes pour mettre fin à cette pratique.

Dans leurs propres mots

Au cours de la recherche effectuée pour ce rapport, il est devenu clair que beaucoup de personnes, y compris certains représentants du gouvernement et des experts médicaux dans les pays où des examens anaux forcés sont effectués, en savaient très peu sur cette pratique et étaient choqués et repoussés d'apprendre les détails de ces examens. C'est pourquoi nous souhaitons commencer par permettre à plusieurs victimes d'examens anaux forcés de décrire l'épreuve qu'ils ont vécue avec leurs propres mots.

Tunisie : l'histoire de Wassim

Wassim, un étudiant tunisien de 19 ans, a raconté à Human Rights Watch qu'il a été arrêté par la police pour sodomie consentie et soumis à un examen anal forcé par un médecin légiste dans la ville méridionale de Kairouan en décembre 2015. Il a décrit son expérience comme suit :

Quand je suis entré dans la salle d'examen, le médecin m'a demandé de monter sur la table d'examen et d'enlever mon pantalon. ... J'ai dit non, et le médecin est alors allé parler aux policiers et apparemment ils l'ont convaincu qu'il devait me forcer. Alors le policier est venu, m'a pris par le cou et m'a dit : « *Monte sur la table, merde, c'est maintenant que tu vas essayer d'être un homme ?* » Le médecin regardait. Le policier m'a pris par le cou et m'a aussi donné une gifle. Je suis alors monté sur la table d'examen, puis le médecin est venu et m'a dit : « *Maintenant tu prends la position comme si tu faisais la prière.* »

Le médecin a retiré mon pantalon. D'abord le médecin m'a touché avec les doigts et ensuite il m'a inséré un tuyau. Le médecin portait des gants et me touchait à l'extérieur et ensuite à l'intérieur de l'anus. Il tâtonnait. Ensuite il a inséré un long tuyau fin et transparent, apparemment pour prélever un échantillon. ... J'ai demandé pourquoi il faisait ça et il a dit : « *J'essaie de voir si tu as du sperme dans ton anus afin de savoir si tu as eu des rapports sexuels hier.* »

Je me sentais très mal, j'étais très tendu. J'avais mal quand ce type faisait des choses dans mon anus. Cela a pris environ 10 minutes en tout. ... Quand le médecin a fini l'examen, j'étais en larmes. ... [L]e médecin récitait une maxime religieuse en arabe, 'Il n'y a aucune puissance supérieure à Dieu,' et riait. Je pleurais parce que je ne l'acceptais pas, c'était vraiment étrange que je sois dans une salle avec deux policiers et un médecin qui m'ait enlevé mon pantalon, et j'avais un horrible sentiment. Je ne pouvais rien faire. Je me sentais impuissant. ... J'avais l'impression que je ne pouvais rien faire pour me défendre.⁵

Ouganda : l'histoire de Chloe

Chloe, une femme transgenre de 19 ans, a été arrêtée à Kampala en mai 2015, avec son partenaire Eric, âgé de 25 ans, après qu'une foule, soupçonnant que le couple était homosexuel, les a attaqués et remis à la police. Chloe a raconté à Human Rights Watch que la police l'avait interrogée, battue et l'avait conduite avec Eric au Dispensaire de Muyenga pour des examens anaux forcés. Chloe a dit que le médecin, qui était un homme, avait utilisé un objet, qui semblait être en verre, pour l'examiner en présence de trois policiers :

J'étais trop gênée, je me sentais trop mal. J'étais debout et [le médecin] m'a dit d'enlever mes vêtements et de me pencher en avant. C'était très douloureux quand il m'a pénétré avec ce truc mais je n'avais pas le choix ... Je pleurais, j'étais toute en larmes, mais je n'avais pas le choix, la police disait : 'Pourquoi tu pleures, tu n'as pas le choix ! Tu mérites la mort !'

[Le médecin] ne m'a pas donné les résultats quand il a fini. Je l'ai découvert plus tard. Mes résultats indiquaient 'négatif'.

Après qu'ils m'ont examinée, ils m'ont fait sortir de la salle et ils ont ensuite fait le même examen à Eric dans la salle. Ils n'ont pas vérifié mon pénis, uniquement

⁵ Interview par Human Rights Watch avec Wassim (pseudonyme), Tunis, le 15 février 2016.

l'anus, mais Eric m'a raconté qu'ils ont vérifié son pénis. Parce que la police disait qu'il était mon mari et donc c'était lui qui me baisait.⁶

Turkménistan : l'histoire de Nyazik

La police a arrêté Nyazik en janvier 2013 après qu'une de ses connaissances l'a dénoncé pour homosexualité. Il avait alors 18 ans. Il a raconté à Human Rights Watch :

Le test anal a été fait dans le bâtiment [où] des examens médico-légaux [sont effectués]. On a été escorté par l'enquêteur [de police]. Je suis entré dans la salle, il y avait une table d'examen gynécologique. La porte est restée ouverte tout le temps. Il y avait une femme en train de taper à la machine, un médecin masculin et un médecin féminin et quelques infirmières. Le médecin, qui était une femme, m'a [ordonné] : 'Déshabille-toi et enlève tes sous-vêtements. Maintenant monte sur la table d'examen gynécologique à quatre pattes. Ouvre le cul et maintenant courbe le dos comme si tu allais avoir un rapport sexuel anal avec quelqu'un. Comment le fais-tu ? Montre-nous.' Et elle a commencé à me frapper sur le cul et le dos avec la règle.

Pendant qu'elle effectue l'examen, elle utilise une lampe de poche pour regarder à l'intérieur et fait des remarques : 'Wow, quel tunnel ! Quelle fissure anale ! La fissure est comme un abîme !' À ce moment-là, j'ai voulu pleurer. Ensuite elle a dit : 'Et alors, tu aimes bien ? Ça t'excite sexuellement ? Tu as probablement eu des rapports [sexuels] avec la ville tout entière. Tu devrais être condamné au bûcher. ... La lie de la société.'

C'était tout en langue turkmène et elle se referait à nous uniquement au féminin comme si nous étions des femmes. Elle a effectué l'examen avec son doigt dans un gant jetable. Elle faisait constamment des remarques à ces collègues sur ce qu'elle voit et sent à l'intérieur. Quand elle a effectué un examen à un autre type [ce que

⁶ Interview par Human Rights Watch avec Chloe (pseudonyme), Kampala, le 5 février 2016.

Nyazik a observé du couloir, par une porte ouverte], elle a commenté : ‘Oh, oh, oh, regardez, 13 fissures anales. Elle est certainement leur maman’.

L’enquêteur est dans la salle en permanence, la porte est ouverte et les autres peuvent tout voir.⁷

⁷ Interview par Human Rights Watch avec Nyazik (pseudonyme), lieu non divulgué, le 24 juillet 2015.